

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze, le vendredi seize décembre à huit heures trente,  
s'est tenue dans la salle Leicester, 8, rue de Londres à 67 000 Strasbourg,  
l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Syndicale de l'Ensemble Résidentiel de l'Esplanade, dite  
ASERE.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre entrant en séance.

Cette feuille de présence permet de constater que la présente Assemblée Générale Extraordinaire, réunissant  
**83.686** voix sur un total de 100.000 tantièmes, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous  
les points inscrits à l'ordre du jour.

Sont absents et non représentés :

ESSO A.F.	25 / 100.000 èmes
ARCOLE	769 / 100.000 èmes
MARENGO « A »	728 / 100.000 èmes
RIVOLI 1	387 / 100.000 èmes
RIVOLI 2	446 / 100 000 èmes
VENDOME	626 / 100 000 èmes
WAGRAM	769 / 100 000 èmes
IMMOBILIERE 3F	4 847 / 100.000 èmes
SCI OTH FONCIERE DU ROND POINT	453 / 100.000 èmes
MEDECINE PREVENTIVE	216 / 100.000 èmes
ILOT « A » Bât. « A »	1 253 / 100 000 èmes
ILOT « A » Bât. « B »	1 679 / 100.000 èmes
ILOT « A » Bât. « C »	2 318 / 100.000 èmes
AVENTIN	1 798 / 100.000 èmes

**soit un total de 16 314 / 100.000 èmes**

Pour information, la feuille de présence des Représentants Syndicaux relève, qu'en sus des 3 Représentants des  
copropriétaires au SYNDICAT de l'ASERE, 21 propriétaires de 18 Résidences sur 44 Copropriétés et / ou 54  
Immeubles ont également assisté à l'assemblée.

### **Bureau de l'Assemblée Générale**

Sont nommés :

Président de séance : Monsieur Jean-Jacques BLECH, Président de l'ASERE,  
à l'unanimité des membres présents ou représentés

Secrétaires : Agence LAMY, représentée par Madame Nadine CASENAVE, Secrétaire de l'ASERE,  
à l'unanimité des membres présents ou représentés

Monsieur André MALAN, Représentant des Copropriétaires, Secrétaire Adjoint  
de l'ASERE, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Scrutateur : Monsieur Jean Luc PETITPOISSON, AGENCE STRASBOURG IMMOBILIERE  
à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **Approbation des nouveaux statuts**

Monsieur le Président rappelle que, notamment les assemblées générales des 23 juin 2010 et 8 mars 2011, avaient déjà dûment pris note que le vote de ce projet de révision et d'évolution de nos statuts ne pourrait que se faire globalement.

La complexité de l'élaboration de ce nouveau texte, les interférences entre les différents articles, exigent un vote global pour maintenir la cohérence de la rédaction proposée qui a été dûment validée par Me SELAMME.

Comme prévu, le texte de ce projet de statuts a bien été adressé à chaque syndic et enregistré sur notre site Internet au cours de la deuxième quinzaine de janvier 2011.

Chaque syndic ou représentant de copropriétés ou d'Immeubles a disposé d'un délai normal pour solliciter l'avis de ses mandants.

Monsieur BLECH permet ensuite au Représentant de la Résidence du PARC DE LA CITADELLE de faire connaître son désaccord, notamment quant à ce principe d'un vote global.

Un propriétaire s'inquiète de savoir si un Règlement Intérieur, en complément desdits statuts, sera rédigé ultérieurement.

A l'issue de ces quelques explications et précisions, Monsieur le Président met l'approbation au vote.

***Le projet des nouveaux statuts est adopté par 54 604 èmes sur 71 911 èmes ayant pris part au vote, la majorité des 2/3 des voix exprimées étant acquises.***

### **Ont voté contre :**

<b>PARC DE LA CITADELLE</b>	<b>représentant</b>	<b>6 240 / 100.000 èmes</b>
<b>CITE PAUL APPELL</b>	<b>représentant</b>	<b>2 893 / 100.000 èmes</b>
<b>FLAMBOYANTS</b>	<b>représentant</b>	<b>2 610 / 100.000 èmes</b>
<b>PERSPECTIVES 46</b>	<b>représentant</b>	<b>2 164 / 100.000 èmes</b>
<b>PERSPECTIVES, parking</b>	<b>représentant</b>	<b>947 / 100.000 èmes</b>
<b>DE GAULLE</b>	<b>représentant</b>	<b>2 453 / 100.000 èmes</b>

### **Se sont abstenus**

<b>CUS HABITAT</b>	<b>représentant</b>	<b>11 775 / 100.000 èmes</b>
--------------------	---------------------	------------------------------

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 h 05.

Le PRESIDENT  
Jean-Jacques BLECH

Le SECRETAIRE  
Nadine CASENAVE

Le SCRUTATEUR  
Jean Luc PETITPOISSON

Le SECRETAIRE ADJOINT  
André MALAN

## **NOTIFICATION**

L'article 13 des statuts à son dernier alinéa stipule:

***Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les membres de l'assemblée opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal.***

Pour information, ces actions doivent obligatoirement être engagées auprès du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.